

Séance du 05 septembre 2023

Délibération n°2023-106

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 21 août 2023.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame MILLERAT-DALDIN
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Marc SIGNORET

Absents excusés : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.
----------	---

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération n°2021-135 BIS du conseil communautaire relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, en date du 26 octobre 2021 ;
- VU** la délibération n°2023-35 du conseil communautaire relative au tableau des effectifs, en date du 07 septembre 2023 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que le besoin occasionnel à l'accueil de loisirs sans hébergement « Anim'Tronçais » d'un adjoint technique est devenu permanent ;

Considérant que le Comité Social Territorial compétent a été saisi ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée annuelle de 421 heures et 30 minutes.

Article 2 : de charger le Président de procéder à toutes les démarches permettant de pourvoir ce poste.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Article 4 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 05 septembre 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président

Daniel RONDET

